

Incidence de l'éducation sur le chômage dans la province de Québec

Pierre Harvey

Volume 40, numéro 2, juillet–septembre 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002846ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002846ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1964). Incidence de l'éducation sur le chômage dans la province de Québec. *L'Actualité économique*, 40(2), 432–441.

<https://doi.org/10.7202/1002846ar>

En comparant chaque province à la moyenne canadienne, on voit que trois d'entre elles seulement se sont résolument tournées vers une industrialisation du type secondaire : l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Les provinces maritimes éprouvent beaucoup de peine à maintenir un certain rythme d'industrialisation.

De l'ensemble de notre analyse, on peut conclure que :

— certaines provinces sont désavantagées à tous points de vue : les Maritimes ;

— d'autres sont avantagées à tous points de vue : l'Ontario et la Colombie-Britannique ;

— d'autres encore sont avantagées dans l'immédiat, mais tournées vers le primaire : les provinces des Prairies ;

— enfin, le Québec est désavantagé dans l'immédiat, mais la composition de ses investissements traduit le phénomène d'industrialisation.

Tout ceci reste conforme aux tendances que nous avons trouvées en étudiant les investissements jusqu'en 1961. Autrement dit, aucune orientation nouvelle et notable n'est intervenue en 1962, ni en 1963. En particulier, si l'on compare les deux grandes provinces, Ontario et Québec, aucune tendance visant à corriger la disparité de leur croissance ne s'est manifestée. L'Ontario continue à drainer un investissement par tête plus important, et à s'industrialiser à un rythme plus rapide.

Jean LOTTE.

Incidence de l'éducation sur le chômage dans la province de Québec

Depuis 1958, les taux de chômage ont atteint et gardé un niveau extrêmement élevé, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ce qui a entraîné de multiples questions sur les causes du phénomène. Le progrès technique s'étant, par ailleurs, sensiblement accentué dans certains secteurs, on s'est demandé s'il n'y avait pas une relation déterminée entre ces taux de chômage et le niveau de formation dont dispose la main-d'œuvre. Ce qui a posé le problème de l'éducation.

On peut, en effet, établir à priori plusieurs liaisons entre les problèmes d'emploi et le niveau de formation scolaire dans une économie donnée. Il est d'abord certain que si les modifications de structures économiques exigent le reclassement d'une part de plus en plus considérable de la main-d'œuvre, l'opération sera rendue plus difficile là où la population n'aura reçu qu'une formation scolaire étroitement limitée : le chômage structurel se transformera inévitablement en chômage permanent pour une fraction de plus en plus considérable de la main-d'œuvre. En second lieu, les nouveaux contingents de main-d'œuvre qui arriveront chaque année sur le marché du travail verront leurs chances d'emploi de plus en plus réduites à mesure que s'ouvrira l'écart entre la formation qu'ils auront reçue et les exigences des nouveaux postes de travail créés. Enfin, il est bien entendu que, dans la mesure où le progrès économique dépend de l'efficacité des différents agents, depuis l'entrepreneur jusqu'à l'employé, une éducation restreinte limitera les chances de progrès en réduisant les horizons de chacun. La croissance de la demande globale pourra alors être inférieure à celle de la population active, ce qui se traduira par une hausse constante du sous-emploi.

Ce dernier aspect du problème est cependant plus facile à énoncer en termes généraux qu'à démontrer empiriquement. Aussi, dans les discussions sur les relations entre le niveau d'éducation et le risque de chômage, s'est-on contenté, le plus souvent, d'aborder la question sous l'angle restreint de la corrélation entre le niveau d'éducation de la main-d'œuvre et de l'importance du chômage. En février 1960, par exemple, une enquête spéciale a été effectuée au Canada, sur le degré d'instruction des chômeurs. Cette enquête a démontré qu'à tous les âges, les taux de chômage étaient très nettement plus faibles à mesure qu'on avait affaire à une population disposant d'une éducation de plus en plus élevée. Le tableau I, tiré d'un document de l'Office fédéral de la Statistique, permet de mesurer les écarts qui séparent les taux de chômage par niveau d'instruction et par âge, selon les résultats obtenus par l'enquête en question.

On peut constater, sur ce tableau, que le phénomène n'est pas simple : il y a, en effet, décroissance des taux de chômage à mesure qu'on a affaire à une population disposant d'un niveau d'instruc-

tion de plus en plus élevé, mais aussi, à mesure que l'on a affaire à des travailleurs de plus en plus âgés. Mais il y a quand même une relation nette entre les taux de chômage et le niveau d'instruction. De plus, les taux de chômage, en fonction du niveau d'instruction semblent décroître très nettement plus vite qu'en fonction de l'âge. Si d'ailleurs au lieu de ne nous fournir que trois catégories d'âge, le tableau I ventilait la population de 45 ans et plus avec plus de précisions, l'incidence de l'éducation apparaîtrait encore plus nettement, car au delà de 45 ans, l'incidence du chômage, en fonction de l'âge seul, souvent a tendance à s'accroître.¹

Dans la province de Québec, il se fait, depuis quelques années, un effort énorme en vue de rehausser le niveau général de la formation scolaire de la population. Ce qui se traduit naturellement par des coûts rapidement croissants et donc des prélèvements fiscaux de plus en plus lourds. Par ailleurs, la province de Québec connaît des taux de chômage systématiquement supérieurs aux taux nationaux, quel que soit l'état de la conjoncture dans l'ensemble du pays. Peut-on espérer que l'effort actuellement consenti amène éventuellement une amélioration de la situation de l'emploi dans la Province? Si

Tableau I
Taux de chômage, par niveau d'instruction et par âge
(Canada — février 1960)²

Niveau d'instruction	Taux de chômage		
	Moins de 25 ans	25-44 ans	45 ans et plus
Un peu d'élémentaire	30.3	19.3	13.5
Élémentaire complet et un peu de secondaire	13.8	6.3	5.9
Secondaire complet et au delà	4.5	2.2	2.3

1. Aux États-Unis, des constatations analogues ont été faites récemment. Cf. *Manpower report of the President*, U.S. Department of Labor, mars 1964.

2. Source : Le chômage au Canada, tableaux et graphiques, O.F.S., Ottawa, avril 1962.

l'on peut déceler, à l'échelle provinciale, des liaisons aussi nettes que pour l'ensemble du pays, entre le risque de chômage et le niveau de formation scolaire, on pourra conclure qu'il y a de fortes chances, toutes choses égales par ailleurs, qu'une meilleure éducation de la population améliore la situation de l'emploi.

Il n'est malheureusement pas possible de procéder, pour les provinces, à des calculs comparables à ceux dont les résultats ont été évoqués ci-dessus pour l'ensemble du pays. Les seuls renseignements utilisables nous viennent du recensement de 1961 et ces renseignements n'ont pas été prélevés sur une base rigoureusement comparable à celle de l'enquête de février 1960. En acceptant, cependant, une certaine marge d'imprécision, on peut quand même parvenir à déceler des liaisons significatives entre les phénomènes sous examen.

Le recensement nous fournit d'abord, pour les provinces, une ventilation par âge et par degré d'instruction de la population de 10 ans et plus qui a déjà été à l'école et qui n'y était plus en juin 1961³. Il nous donne aussi une ventilation par l'âge et par degré d'instruction de la population de 15 ans et plus qui était sans emploi et se cherchait du travail à la même date⁴. À partir de ces données, essayons de saisir l'incidence du degré d'instruction sur le risque de chômage dans la province de Québec.

Les résultats obtenus ne seront pas comparables, cependant, à ceux du tableau I, et ceci pour trois raisons. D'abord, l'âge minimum pris en considération n'est pas le même dans les deux cas : 15 ans lors du recensement et 14 ans dans l'enquête de février 1960⁵. En second lieu, le recensement ne nous permet pas de procéder à partir d'une définition stricte de la main-d'œuvre : les personnes d'âge actif qui ne sont plus à l'école mais qui ne se présentent pas sur le marché du travail, ne peuvent être éliminées des séries. Enfin, les deux classifications par degré d'instruction ne sont pas rigoureusement superposables. Il ne peut donc être question de calculer, pour les provinces, des taux de chômage par âge et degré d'instruction qui pourraient être mécaniquement comparés à ceux

3. Recensement du Canada, bulletin 1.3.6, tableau 103, p. 6.

4. Ibid., bulletin, 3.3.13, tableau 35, p. 1.

5. Dans le tableau 103 du bulletin 1.3.6 du Recensement, la population de 10 à 45 ans est répartie par groupe d'âge de 5 ans. Il est donc impossible de garder la borne de 14 ans et plus.

du tableau I. De plus, pour des raisons de simplification des calculs, nous n'avons pas tenu compte, non plus, des personnes n'étant jamais allées à l'école ni de celles qui ont reçu une formation de niveau universitaire. Une bonne part de ces lacunes pourraient être éliminées ou réduites par des corrections apportées aux statistiques. On pourrait améliorer la définition de l'offre de travail, par exemple, en appliquant aux divers contingents par âge, des taux de participation qui peuvent être calculés sur les données de l'enquête mensuelle. D'autres corrections du même ordre pourraient intervenir sur d'autres points. Ces corrections auraient entraîné des manipulations très longues et dont nous avons cru pouvoir nous dispenser dans le cadre de ce bref commentaire. Malgré d'ailleurs les très nombreuses lacunes des données utilisées telles quelles, les résultats de l'analyse restent quand même significatifs.

Pour déceler l'incidence de l'éducation sur le chômage au Québec, comparons d'abord la structure par niveau d'instruction de la population en chômage à la structure de la population de 15 ans et plus, répartie en des catégories identiques (tableau II).

Tableau II

**Population de 15 ans et plus ayant fréquenté et quitté l'école,
et chômeurs selon le niveau d'instruction
(Québec, 1961)**

Niveau d'instruction	Population	Chômeurs
A — Moins de 5 ans, élémentaire	12.6	15.4
B — 5 ans et plus, élémentaire	45.4	48.0
C — 1 à 3 ans, secondaire	27.3	26.1
D — 4 et 5 ans, secondaire	14.7	10.5
Total	100.0	100.0

On constate alors que, pour les personnes n'ayant fait que l'élémentaire, la contribution au chômage est plus que proportionnelle à l'importance de ces contingents dans la population de 15 ans et plus qui

n'est plus à l'école ; pour les personnes qui ont reçu une formation secondaire, la situation est inverse. Le risque de chômage semble donc plus considérable pour ceux qui n'ont qu'une formation scolaire de niveau élémentaire. De même la « main-d'œuvre » qui a fait moins de quatre ans de secondaire se trouve dans une situation plus avantageuse que celle qui n'a reçu qu'une formation primaire, mais moins satisfaisante que celle qui a fait quatre et cinq ans d'étude secondaire.

Cependant, ce n'est pas tant l'écart entre les deux séries de pourcentages qui est ici significatif que le *continuum* que manifestent ces écarts, en passant du négatif au positif, car les différences entre les pourcentages comparés deux à deux, c'est-à-dire par niveau d'instruction, restent, en somme, assez faibles.

Les données du tableau II concernent, cependant, l'ensemble de la population, sans distinction d'âge. Or, le tableau I nous a montré qu'il y avait aussi une forte corrélation entre le risque de chômage et l'âge de la population active, l'expérience venant, entre autres phénomènes, compenser pour le manque d'instruction. Pour mettre au jour les relations qui existent, au niveau provincial, entre ces deux phénomènes, nous avons réparti la population de 15 ans et plus, et qui a quitté l'école, en trois catégories d'âge, à l'intérieur de chacun des quatre niveaux d'instruction retenus au tableau II ; ce qui nous donnait douze contingents de population, qui ont été traduits en pourcentage du total. Une procédure analogue a été suivie pour la population en chômage. Les données ainsi obtenues, et qui apparaissent au tableau III, constituent donc une explicitation du tableau II lui-même. L'interrelation des incidences de l'âge et du niveau d'instruction devient alors visible. À l'intérieur des quatre niveaux d'instruction, les risques de chômage s'atténuent avec l'âge, mais selon des modes différents. Mais au delà de cette simple constatation, la comparaison des situations particulières est difficile. Pour simplifier l'analyse, on peut reporter les deux séries de pourcentages l'une à l'autre. Si, par exemple, les individus ayant moins de cinq ans de formation élémentaire et qui sont âgés de 15 à 24 ans représentent 0.8 p.c. de la population de 15 ans et plus ayant fréquenté et quitté l'école, ces mêmes individus fournissent 2.2. p.c. des chômeurs. L'importance relative de cette catégorie d'âge et de formation scolaire est donc deux fois et demie plus grande dans les con-

Tableau III

Population de 15 ans et plus ayant fréquenté et quitté l'école,
et chômeurs — Âges et degré d'instruction, Québec 1961

	Chômeurs	Population
A — Moins de 5 ans, élémentaire :		
15-24 ans	0.8	2.2
25-44 ans	3.9	6.5
45 ans et plus	7.9	6.7
	<hr/> 12.6	<hr/> 15.4
B — 5 ans et plus, élémentaire :		
15-24 ans	8.3	17.7
25-44 ans	20.1	20.4
45 ans et plus	17.0	9.9
	<hr/> 45.4	<hr/> 48.0
C — 1 à 3 ans, secondaire :		
15-24 ans	6.6	14.1
25-44 ans	13.0	8.5
45 ans et plus	7.7	3.5
	<hr/> 27.3	<hr/> 26.1
D — 4 et 5 ans, secondaire :		
15-24 ans	3.2	6.2
25-44 ans	7.1	2.8
45 ans et plus	4.4	1.5
	<hr/> 14.7	<hr/> 10.5
	100.0	100.0

Tableau IV

Rapport entre l'importance relative des contingents de chômeurs
et de « main-d'œuvre » par catégorie d'âge
et niveau d'instruction, Québec 1961

Âges	Niveau d'instruction			
	A	B	C	D
15-24 ans	2.5	2.1	2.1	1.9
25-44 ans	1.7	1.0	0.6	0.4
45 ans et plus	0.8	0.6	0.4	0.3

tingents de chômeurs que dans l'ensemble de la population concernée. En divisant ainsi les pourcentages du tableau III ligne à ligne, nous n'aurons plus que douze données qui pourront être arrangées de façon beaucoup plus facile à interpréter. Les résultats de ces transformations sont groupés au tableau IV ci-dessous.

On peut alors constater que si pour les personnes de 15 à 24 ans qui ont reçu l'instruction la plus faible l'importance de la contribution au chômage est deux fois et demie plus grande que la place qu'elles occupent dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus, à l'autre extrémité du tableau, les personnes de 45 ans et plus qui ont profité du niveau d'instruction le plus élevé ne contribuent au chômage que pour un tiers de leur contribution relative à la « main-d'œuvre ». Dans ce dernier cas, l'instruction et l'expérience rendent maxima les chances d'emploi des individus concernés. De plus, si les rapports groupés au tableau IV sont décroissants par catégorie d'âge, ils sont aussi décroissants de gauche à droite, c'est-à-dire, à mesure que s'élève le niveau d'instruction : pour toutes les catégories d'âge, l'incidence du chômage décroît avec le relèvement du niveau d'instruction. L'équilibre entre l'incidence de l'expérience et de la formation scolaire se fait alors au niveau des personnes de 25 à 44 ans qui ont reçu une formation primaire supérieure à cinq ans de scolarité. Cette dernière constatation ne doit pas nous surprendre, car les personnes qui se trouvent dans cette catégorie constituent le plus fort des contingents que nous avons délimités : par le simple jeu de l'importance des chiffres absolus, la signification des écarts se trouve réduite. De plus, ces contingents de par leur nombre sont alors très près du cas moyen.

Il s'agit là, bien entendu, de constatations bien sommaires et qui auraient avantage à être précisées par une meilleure ventilation des catégories d'âge surtout. Par des cheminements différents, elles nous mènent, cependant, à conclure que ce que l'enquête de février 1960 a démontré pour l'ensemble du Canada était valable aussi pour le Québec en juin 1961 ; le risque de chômage diminue nettement pour une population donnée, à mesure que l'on a affaire à des classes de plus en plus instruites.

Pour étayer cette conclusion, procédons, pour la Province, au calcul de « taux de chômage » par âge et niveau d'instruction, analogues aux taux reproduits au tableau I et qui concernent, ceux-là,

le Canada dans son ensemble. Il s'agit alors de reporter à la « main-d'œuvre » de chaque groupe d'âge et de niveau d'instruction les contingents de chômeurs qui relèvent de chaque catégorie. Les taux obtenus seront alors largement sous-estimés par rapport aux taux du tableau I. D'une part, en effet, dans le recensement de 1961, les questions ont été posées de façon telle que le nombre des chômeurs se trouve réduit sensiblement par rapport à celui qu'obtient l'enquête mensuelle de l'O.F.S.; d'autre part, la population de 15 ans et plus que nous utilisons ici comme approximative de la main-d'œuvre, englobe plus de personnes que ce n'est le cas selon la définition retenue par la même enquête. Ce qui signifie que ce ne sont pas tellement les taux obtenus eux-mêmes qui retiendront notre attention que la structure de la matrice des taux. Comme on peut le constater au tableau II, cette structure est, dans son ensemble, comparable à celle du tableau I, ce qui vient confirmer la conclusion que nous énoncions aux paragraphes précédents.

Tableau V
« Taux » de chômage par catégories d'âge et
niveau d'instruction, Québec 1961

Niveau d'instruction	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
Moins de 5 ans, élémentaire,	6.9	4.3	2.2
5 ans et plus, élémentaire	5.5	2.6	1.5
1 à 3 ans, secondaire	5.5	1.7	1.2
4 et 5 ans, secondaire	4.9	1.0	0.9

À partir des données du recensement, il serait possible de pousser l'analyse beaucoup plus loin. On sait, par exemple, que les relations entre chômage et instruction ne sont pas exactement les mêmes pour la population masculine et féminine. De même, il est probable que la situation soit différente en milieu rural où sévit le chômage déguisé, et en milieu urbain où les phénomènes sont plus visibles. Les hypothèses qu'on peut tirer d'analyses déjà faites ailleurs pourraient être vérifiées, sur les points qui précèdent, pour la main-d'œuvre de la province de Québec.

COMMENTAIRES

Les constatations auxquelles nous sommes arrivés permettent, cependant, d'affirmer que les ressources consacrées actuellement dans la Province à assurer des services éducatifs améliorés contribuent incontestablement à résoudre le problème du chômage. Ce que le contribuable paie en impôts destinés à financer l'éducation, l'économie nationale le retrouve en augmentation de l'emploi, donc du produit national et du revenu moyen. Dans quelle mesure y a-t-il compensation ? C'est là une toute autre histoire : comme on n'a pas évalué jusqu'ici, à l'échelle provinciale surtout, le coût économique du sous-emploi, il est difficile de décider quel serait le résultat net d'un effort entrepris pour sa suppression. En l'absence de telles évaluations et pour des raisons qui sont largement acceptées, l'objectif de plein emploi a sa valeur propre et tout ce qui contribue à nous en rapprocher doit être considéré comme étant favorable à la communauté. Ce qui semble ici être le cas des dépenses pour fins d'éducation.

Pierre HARVEY